



Fiche N° 1 : comment limiter l'impact du nettoyage mécanique des plages?

Cette fiche s'adresse aux personnels amenés à travailler sur les plages, en particulier pour assurer leur nettoyage. Elle s'applique plus particulièrement aux secteurs naturels ; toutefois, dans les « zones conventionnées », elle pourra être adaptée.

Ne pas circuler (ou nettoyer) sur les zones végétalisées

Tout peuplement végétal doit être absolument respecté, et il convient de ne pas pénétrer sur la partie dunaire, quel qu'en soit le motif. La présence de déchets organiques (bois, souches, algues, etc...) contribue au développement de cette végétation, et favorise aussi les espèces animales. La question du nettoyage manuel sélectif, parfois pratiqué en complément du nettoyage mécanique, porte en grande partie sur ces secteurs herbacés.

Prendre un reculement par rapport à la zone végétalisée

La définition des zones végétalisées est assez floue ; de plus, elles ne sont jamais linéaires ; le principe du reculement est porté dans le schéma suivant : il doit être respecté au mieux afin que les végétaux puissent jouer leur rôle pour la rétention des sables, et que certaines espèces animales puissent s'y développer. Les végétaux dunaires ont des réseaux racinaires importants, qui s'étendent souvent à plusieurs mètres de la partie aérienne ! De

même, les animaux (insectes, crustacés) vivent généralement dans le sable et ne sont pas visibles de ce fait. Dans les secteurs où les clôtures sont présentes, la règle reste la même si la végétation s'étend vers la plage ; en l'absence de végétaux à l'ouest de la clôture, on prendra un reculement de l'ordre de 5 m. par rapport aux pointes formées par les peuplements les plus avancés sur la plage (dans les « creux », cette valeur pourra dépasser les 5 m.).



Visualiser la limite de la végétation

La limite de la végétation ne doit pas être appréciée en fonction d'une norme de densité, mais selon la présence/absence de plantes ; quelques pieds isolés, en continuité avec la banquette, font partie de la végétation de pied de dune.

Les végétaux se développent ici essentiellement par leur rhizomes (racines pouvant émettre des tiges) qui courent à une dizaine de centimètres sous le sable. Ainsi, une tige peut apparaître à plus de 60 cm du pied mère.



Exemple de respect d'une zone de reculement par rapport à la végétation visible la plus avancée sur la plage. Les engins ne pénètrent en aucun cas dans cette « zone de protection ».

On distingue à droite des traces d'engins (c) : elles sont à environ 5 m des pointes de végétation (b). Cette photographie illustre la difficulté de visualiser la limite de la végétation : seule l'observation et l'expérience permettent de la déterminer à coup sûr.

a : limite moyenne de la végétation
b : avancées de la végétation (« pointes »)
c : traces d'engins de nettoyage

Fiche N° 1 : comment limiter l'impact du nettoyage mécanique des plages?

Prendre en compte les particularités locales

La présence de certaines espèces végétales protégées peut justifier l'augmentation du retrait : par exemple, l'Euphorbe péplis, dont la croissance est annuelle (on ne la voit pas en hiver) ; le Pourpier de mer, autre espèce protégée et rare, est lui visible toute l'année. Ces espèces se développent habituellement sur la plage, de façon isolée... Elles peuvent coloniser efficacement le pied de dune, et se développer sur la plage même, jusqu'à la limite des laisses de mer, lorsque l'érosion marine (et le nettoyage mécanique) est absente. Dans tous les cas, l'érosion marine conditionne l'évolu-

tion de ces végétaux, et si par ailleurs, on ne leur ménage pas de zones de développement, ils risquent fort de régresser voire de disparaître.

Ceci justifie de chercher à respecter les recommandations de cette fiche également dans les zones conventionnées (à hauteur des stations balnéaires), en prenant le reculement par rapport aux clôtures (ou en fonction de la végétation en leur absence), et en pratiquant un nettoyage manuel sélectif là où ne passent plus les tamis mécaniques.

Intérêt de la protection des végétaux



Vue d'une colonie de Pourpier de mer, et au premier plan, quelques pieds d'Euphorbe péplis. L'ensemble de la colonie est ici en progression, à l'avant de la banquette à agropyron (chiendent des sables) et pourra s'étendre davantage si on respecte le reculement. La protection des végétaux conduit également à protéger une faune abondante d'insectes et petits animaux, parfois quasiment invisibles, mais indispensables à la vie de ce milieu naturel.

D'autres espèces fréquentent le haut de plage :



Chiendent des sables



Perce-pierres, ou Criste marine



Caquillier

La progression de la végétation sur la plage permet de faire remonter le niveau du sable, et de ce fait contribue à l'augmentation de la surface de la plage. On peut considérer que la superficie nouvellement occupée par la

végétation est compensée par le gain de surface de la plage. Ce constat ne peut évidemment être fait qu'en phase de répit d'érosion marine.

Quelques espèces remarquables



Euphorbe péplis (*Euphorbia peplis*) à Tarnos. Des pieds auraient été observés récemment à Moliets.



Colonie de Pourpier de mer (*Honkenya peploides*)



Un lézard ocellé (*Lacerta lepida*) curieux, qui s'est aventuré sous les déchets de la banquette à agropyron !

Réalisation : Office National des Forêts Agence Landes Nord Aquitaine (05 58 85 46 46)

Contacts chargé de mission Natura 2000 : Gilles Granereau, ONF 1237 chemin d'Aymont, 40350 Pouillon (05 58 98 27 82 - 06 13 81 60 36)

